

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^e, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 50 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — —	matin, Omnibus.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — »	— 13 «
Trois mois, — 5 25 — »	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

M. Roebuck, membre du parlement britannique, a dernièrement affirmé dans un discours qu'il a prononcé à Sheffield qu'il avait connaissance d'une convention aux termes de laquelle l'île de Sardaigne serait éventuellement cédée à la France. Nous opposons à cette assertion un démenti formel. Non-seulement l'acte dénoncé par M. Roebuck n'existe pas, mais la pensée d'entrer en pourparlers à ce sujet avec le cabinet de Turin n'est jamais venue au gouvernement de l'Empereur.

Le journal le *Siecle* annonçait, il y a deux jours, l'existence d'un manifeste adressé par le Saint-Père à diverses puissances. Tout donne à croire que ce document n'existe pas. Le Pape, qui désire le maintien de nos troupes à Rome, n'a pu s'exprimer comme on le suppose au sujet de la protection que la France donne au Saint-Siège.

L'*Ami de la Religion* a également parlé d'une prétendue note envoyée par la Russie et l'Autriche à Paris, pour rappeler au gouvernement français les dispositions du traité de Zurich, en menaçant d'intervenir si l'Italie n'était pas organisée conformément à ce traité. Aucune communication de cette nature n'a été faite. — Havas.

Le *Czas*, rendant compte d'une des dernières manifestations de Varsovie, avait dit, sous réserves, il est vrai, que les consuls généraux de France et d'Angleterre se seraient rendus chez l'aide-de-camp général Soukhozanett, pour lui faire des observations.

Le *Nord* a déjà démenti cette nouvelle; mais on peut affirmer de nouveau que si une visite a été faite par les consuls, elle a eu lieu assurément par pure courtoisie, pour se conformer à l'usage, et nullement pour présenter des observations qui auraient été tout à fait déplacées. (Le Pays.)

La *Gazette de Turin* répète un bruit d'après lequel on enverrait de nouvelles troupes au général Cialdini, qui les réclame, pour accomplir son plan d'attaque simultané contre tous les points occupés par les brigands. Le général aurait exprimé la confiance qu'il achèvera sa tâche dans le cours du mois de septembre.

Des dépêches de Naples, du 26, annoncent, d'après le *Popolo d'Italia*, que la bande réunie sur la montagne de Somma a été attaquée et dispersée à Matèse; les brigands, entourés par vingt-quatre bataillons de troupes et la garde mobile, auraient tous été tués ou arrêtés par les Français.

L'*Opinion* publie une dépêche d'Arezzo qui annonce la nouvelle réunion, sur les frontières romaines, de 500 zouaves pontificaux qui paraissent disposés à pénétrer dans l'Etat italien. Des mesures ont été prises pour les repousser.

D'après un télégramme de Marseille, le prince Charles de Toscane aurait passé incognito dans cette ville. Il s'est embarqué dans la nuit des 26 et 27 août sur le paquebot-poste, allant à Rome, pour épouser une princesse napolitaine.

Le même télégramme annonce que l'amiral anglais Mundy avait obtenu l'autorisation du général Cialdini de faire faire des promenades et des manœuvres à terre à ses marins. — Havas.

Le comitat de Pesth, dans la séance du 26 août, a déclaré qu'il cessera de percevoir l'impôt communal, le gouvernement percevant illégalement les impôts. Les fonctionnaires attachés au comitat se contenteront de leurs émoluments énormément réduits, et les dépenses du comitat seront couvertes par des contributions volontaires, moyennant des bons émis par lui.

On pense que les autres comitats prendront une décision semblable. — Havas.

On pense, à Vienne, que l'adresse en réponse au

message de l'empereur rencontrera une forte opposition dans le reichsrath. — Havas.

Belgrade, 26 août. — L'organisation des troupes nationales, proposée par le prince, a été acceptée par l'assemblée et approuvée par le sénat; elle sera réalisée immédiatement après sa publication. La réforme financière adoptée par l'assemblée facilitera au gouvernement cette réalisation. Après la dissolution de l'assemblée, le prince doit visiter les districts des confins. — Havas.

Une trêve a été conclue entre Omer pacha et les Monténégrins; elle durera jusqu'au 1^{er} septembre. (Le Pays.)

Une dépêche de Beyrouth, en date du 19, annonce que le règlement relatif à l'organisation de la montagne a été promulgué le 18.

Le Liban est partagé en six gouvernements ou districts; chaque district est divisé en six cantons et administré par un conseil ou *medjlis* de six membres.

Pour la montagne il y a un haut conseil composé de 12 membres dont 6 sont chrétiens; les autres appartiennent aux différents rites. Chaque canton aura un chef ou un délégué élu par les habitants. Les élections sont fixées au 28 août.

New-York, 17 août. — L'insubordination s'est manifestée parmi une partie des troupes de Washington. Les confédérés se sont retirés à Fairfax.

Le bruit court que M. Seward a informé lord Lyons que des sujets anglais donnaient assistance aux confédérés, en violation de la proclamation de la reine. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le général de Montebello, aide-de-camp de l'Empereur, envoyé par Sa Majesté pour complimenter

FEUILLETON

LES NEVEUX DE JEAN BART

NOUVELLE HISTORIQUE

(Suite.)

Quand maître Simon Vanburg en était à ce point de son histoire de Jean Bart, Thomine presque toujours était obligée de continuer, et de dire comment son aïeul, le patron Thomas, avait reçu de Jean Bart mourant le don d'une petite croix de bois de chêne, précieuse relique de la famille.

Cette croix, devant laquelle maître Simon, ses frères et sœurs, et plus tard sa fille Thomine, avaient appris à balbutier leurs prières, — suspendue au lieu le plus apparent de la demeure, occupait le centre d'un trophée d'instruments maritimes et d'images de dévotion. Elle avait été taillée dans un état de bordage qui, — à la glorieuse bataille du cap Bévésiers, — renversa de son banc de quart Jean Bart, commandant l'*Alcyon*, frégate-éclairer de l'escadre de Tourville. Longtemps, à bord de plusieurs navires, elle avait été placée en évidence dans la chambre du capitaine Jean Bart.

Thomine et son père la contemplèrent un instant avec une religieuse émotion.

Maître Simon Vanburg reprit ensuite ses récits fort emmêlés et entortillés sous le rapport chronologique, mais le digne homme, procédant en vieux navigateur qui ne s'égare

jamais en route, devait surtout sa réputation d'excellent conteur au soin avec lequel, il remontait de digression en digression jusqu'à son point de départ. Les relâches d'agrément, pas plus que celles de force majeure, ne doivent jamais faire oublier à un marin le but du voyage. Maître Vanburg, par le même motif, ne laissait aucune parenthèse ouverte, aucun sujet interminé, en eût-il entamé dix chemin faisant; aussi en revint-il tout naturellement, malgré l'anecdote du poisson, malgré la thèse relative à la sainteté de Jean Bart et la peinture de sa mort édifiante, à l'assertion que jusqu'à Vauban tous les Bart avaient été ou marins ou prêtres :

— Et s'il y a pour le moment, poursuivit-il, un de nos messieurs Bart qui sert dans l'armée de terre comme capitaine du génie, c'est que, vois-tu, ma fille, après l'amour de Dieu, le service du roi et de la patrie sur mer, et le courage passe en droiture la reconnaissance, qui est simplement de l'honnêteté : un *dù*, quoi ! — Donc, M. de Vauban, un fameux, étant grand ingénieur de la France, avait été l'auteur que Jean Bart entra dans la marine du roi; la famille ne pouvait donc pas lui refuser un petit-fils de Jean Bart pour faire la gloire de son régiment. Et, comme de juste, M. Gaspard François n'a pas manqué de s'y distinguer, montant les tranchées, là, tout bonnement, de même que grand papa montait à l'abordage. La reconnaissance... un *dù*... voilà... sans ça, ma fille, le capitaine du génie M. Gaspard François serait marin comme son frère aîné le commandant Philippe Bart, pour le présent, gouverneur de Saint-Domin-

gue, et comme leur père le vice-amiral qui m'a connu mousse, qui t'a vu naître, et que nous avons vu mourir ici à Dunkerque, voici tantôt quatre ans !....

Thomine, bercée avec de tels récits, et nourrie en quelque sorte de l'amour des Bart, aurait pu émerveiller un équipage de vieux brulards d'eau salée, par ce qu'elle connaissait de traits de dévouement, de stratagèmes, de superbes rencontres et de manœuvres audacieuses.

En vérité après son catéchisme, elle ne savait rien aussi complètement que les hauts faits des nombreux héros de la grande famille dunkerquoise.

Aussi bien que Pierre-Jean Bart lui-même, elle aurait pu dire comment se trouvait en ses mains la glorieuse épée de Michel Jacobsen le *Renard de la mer*.

C'était une belle lame de Tolède que cette épée d'amiral, solennellement donnée par le roi d'Espagne au bis-aïeul de Jean Bart. Michel la destinait à son fils; mais le noble capitaine du *St-Vincent* périt près de onze ans avant lui. Le vieux Renard de la mer reporta toutes ses affections paternelles sur sa fille Agnès, mariée, comme on le sait, au capitaine corsaire Michel Bart.

De cette union naquit en 1625, — un an après la mort sublime de Jean Jacobsen, — un fils, Cornil Bart, le premier que nous connaissions de ce nom de *Cornil*, plusieurs fois illustré par ses descendants.

L'amiral, plaçant son épée d'honneur dans le berceau du nouveau-né, s'écria d'une voix frémissante :

— A celui qui a les plus longs jours devant lui, de venger sur les Hollandais la mort de Jean Jacobsen !...

le sultan sur son avènement au trône, est arrivé à Constantinople le 23 août.

— Le premier acte des conseils généraux, en ouvrant leur session, a été d'exprimer à l'Empereur les sentiments de reconnaissance avec lesquels a été accueilli dans tous les départements de l'Empire la mesure relative à l'achèvement des chemins vicinaux.

— M. le Ministre de la guerre vient d'ordonner qu'on dressât un état de statistique des départements qui s'occupent de la production chevaline; de ceux où le cheval est employé à la charrue et de ceux où il ne l'est pas, afin de savoir où recruter, en cas de besoin, des chevaux propres au service de la cavalerie. Les officiers du dépôt de remonte sont chargés de ce travail.

— M. Benedetti, ministre plénipotentiaire de la France à Turin, est parti mardi à huit heures pour se rendre à son poste.

— Le nombre des manuscrits envoyés au concours ouvert entre les instituteurs s'est élevé à plus de cinq mille. Leur examen a exigé, on le conçoit, un temps considérable. Les travaux de la commission chargée du jugement se sont prolongés au delà du terme que l'on avait prévu d'abord. La rédaction du rapport qui, nous assure-t-on, doit soulever de nombreuses et intéressantes questions, n'avait pas une moindre importance. C'est ainsi que ce rapport n'a pu paraître encore cette semaine. L'attente des instituteurs sera toutefois bientôt satisfaite. Si nous sommes bien informés, le rapport est déjà en cours d'impression.

— Un incendie a éclaté sur le chemin de fer de Lyon dans un wagon faisant partie d'un train en marche. Le *Courrier de Lyon* le rapporte ainsi :

« Le train qui venait de Villefranche à Lyon conduisait de nombreux voyageurs. Après avoir dépassé Neuville, plusieurs personnes signalèrent un incendie qui venait d'éclater dans un wagon-écurie qui suivait les voitures destinées aux bagages; des cris se firent entendre, l'alarme se répandit dans tout le convoi et bientôt à toutes les portières, on vit les voyageurs poussant des cris d'effroi.

« Le machiniste n'entendait pas et le wagon brûlait comme une boîte d'allumettes, selon l'expression du témoin oculaire. A ce moment, la frayeur fut si grande que plusieurs femmes et enfants, malgré la marche rapide du train, se jetèrent sur la voie. Personne heureusement n'a péri; une femme seule a eu le genou luxé; d'autres ont probablement éprouvé des contusions sans importance.

« Ce n'est qu'en arrivant à Collonges que le machiniste s'aperçut du sinistre. Le train fut arrêté et les plus prompts secours furent administrés aux voyageurs qui avaient sauté à terre. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le Conseil général de Maine-et-Loire a ouvert lundi sa session de 1861 sous la présidence de M. Louvet. Après les formalités d'installation et la prestation de serment des conseillers nouvellement

élus, M. le président a prononcé l'allocation suivante :

« Messieurs et chers collègues,

« Je crois être l'interprète fidèle de vos sentiments en exprimant le plaisir que nous éprouvons chaque année à nous retrouver réunis dans cette enceinte. Les Conseils généraux sont en quelque sorte les conseils de famille des départements. Placés en dehors et à l'abri des agitations fiévreuses de la politique, en contact continu avec les populations dont ils connaissent mieux que personne les besoins et les vœux, élevés cependant assez haut pour planer au-dessus des préoccupations et des rivalités de clocher, ils sont les meilleurs juges et les plus sûrs gardiens des intérêts du pays à l'intérieur. Aussi, malgré le rôle relativement modeste qui leur est assigné et dans lequel ils savent judicieusement se renfermer, ils grandissent chaque jour dans l'estime et la confiance publiques. Soyez donc fiers, Messieurs, des fonctions qui vous sont confiées; soyez heureux surtout de les exercer au nom d'une des plus belles contrées de la France, à côté d'un administrateur vigilant, habile et dévoué, et sous un gouvernement national et fort qui a la volonté, la puissance et le talent de faire circuler à grands flots, sur tous les points de l'Empire, la vie, la richesse et la prospérité.

« Plusieurs nouveaux collègues, Messieurs, viennent d'être appelés à prendre place parmi nous. En saluant leur bienvenue, j'aime à leur dire qu'au milieu des excellents souvenirs qu'ont laissés leurs honorables prédécesseurs, ils sont assurés de trouver de tous côtés, en notre sein, ces bienveillantes et cordiales sympathies qui font l'union, la force et le charme de notre assemblée. »

M. le préfet prend ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs,

« Je vois revenir avec plaisir le moment de votre réunion annuelle.

« C'est pour moi une heureuse occasion de vous initier à la marche de mon administration, de vous entretenir des intérêts de ce beau département et d'écouter vos bienveillants conseils.

« Je n'ai pas, cette année, à appeler votre attention sur des affaires dont la solution exige un examen particulièrement approfondi.

« Je ne vous propose aucun travail véritablement nouveau. Je vous demande seulement les crédits nécessaires pour donner une active impulsion aux entreprises en voie d'exécution.

« Je me bornerai donc à vous signaler les services dont les allocations budgétaires ont subi des modifications de quelque importance, ou qui intéressent plus généralement les populations que vous représentez, et qui sont, par cela même, chaque année, l'objet de soins spéciaux.

« La situation financière du département, sans être aussi bonne que je le désirerais, peut être considérée comme satisfaisante.

« Vous avez doté largement, l'année dernière, le service des grosses réparations et des reconstructions des édifices départementaux. J'espère que, même en tenant compte des augmentations de dé-

penses qui se produisent inévitablement, paraît-il, dans le cours de l'exécution des travaux, nous aurons terminé et soldé, en 1864, les améliorations à la préfecture, la construction du tribunal et de la maison d'arrêt de Baugé, et celle de la sous-préfecture de Segré.

« L'augmentation du nombre des aliénés traités dans l'établissement de Sainte-Gemmes pèse assez lourdement sur nos finances.

« Mais ce n'est pas seulement à ce point de vue que cette augmentation, à laquelle je ne peux assigner aucune cause particulière, et qui est, dit-on, un fait général en France, me préoccupe.

« Je crains surtout que l'encombrement des aliénés à Sainte-Gemmes engendre des épidémies et rende encore plus rares les guérisons des malades.

« J'ai dû prescrire à M. le docteur Billod de me proposer la sortie de tous ceux de ses pensionnaires dont l'insanité n'offre aucune chance de guérison et est sans danger pour la sûreté des personnes et pour la morale publique.

« Malgré l'application de cette mesure, je suis convaincu que le nombre des aliénés traités à Sainte-Gemmes s'accroîtra encore, et j'ai dû vous proposer d'élever de 116,660 à 125,420 fr. le chiffre de la dépense de ces malheureux, à la charge du département.

« Comme compensation à l'augmentation du crédit affecté au traitement des aliénés, nous avons pu, jusqu'à présent et encore pour 1862, réduire chaque année l'allocation destinée à pourvoir au service des enfants assistés.

« Cette diminution est le résultat de l'application plus sévère de la loi en ce qui concerne les enfants abandonnés, et surtout de la suppression presque totale d'une catégorie d'enfants, dits délaissés, dont l'entretien n'est pas une charge départementale obligatoire.

« Mais je crains bien que nous ayons atteint maintenant le chiffre minimum de la dépense que nous devons nous imposer pour ce service, et je vous propose, pour la dernière fois probablement, une diminution correspondant à l'augmentation du crédit affecté au traitement des aliénés.

« Le concours régional d'agriculture qui doit avoir lieu dans notre département, en 1862, m'a déterminé à inscrire, à mon projet de budget, une somme de 7,000 fr., à distribuer en primes départementales dans cette solennité agricole.

« Vous pourrez ainsi témoigner le bienveillant intérêt que vous portez à la branche la plus importante de l'industrie de nos contrées.

« Vous avez un peu augmenté, l'année dernière, le fonds d'entretien des routes départementales et affecté à des rechargements extraordinaires une somme assez considérable. J'ai pu vous proposer de maintenir, en 1862, à peu près les crédits ouverts en 1861 pour cet important service.

« Le projet de classement des routes stratégiques en routes impériales et départementales dont vous vous êtes occupés déjà à votre dernière session, est soumis de nouveau à vos délibérations.

« Je crains que ce classement augmente encore, dans l'avenir, la dépense de l'entretien et du rechargement de nos routes départementales. Ce sera un

Et tout jeune encore, Cornil Bart allait en course l'épée du Renard à la main. — Il fut la terreur des Hollandais, tandis qu'il battait la mer de concert avec son frère Herman, le plus tendre, le plus dévoué, le plus ardent des compagnons d'armes, à qui le père de Jean Bart, rendait une tendresse, un dévouement, une amitié fraternelle, à jamais célèbre parmi les gens de mer comme le modèle de l'amate-lottage.

Thomine, mieux qu'aucune autre fille de marin, aurait pu répéter cette légende des corsaires, demeurée fameuse dans les traditions dunkerquoises.

Le père et l'oncle de Jean Bart, Cornil et Herman, frères par le sang, l'étaient une seconde fois par les flots sacrés de la mer. *Matelots* l'un et l'autre, les deux capitaines s'exposaient et se dévouaient l'un pour l'autre, au large, à terre, au feu, partout, toujours. — Quel fut le plus heureux dans cette lutte incessante d'amour marin et fraternel? On l'ignore comme ils l'ignoraient eux-mêmes.

— Sans Cornil, j'étais perdu! disait Herman.

— C'est Herman qui m'a sauvé! disait Cornil.

Ils rentraient criblés d'avaries et ramenant à bon port de beaux convois de prises.

— Ce n'est pas moi qui ai vaincu, c'est mon frère! disait chacun des deux capitaines.

— Il attaque le premier, je force de voiles, j'accours; déjà l'ennemi amenait.

— J'étais engagé dans une rude affaire, j'étais pris entre deux feux; il arrive, et tour à tour prend en en-

filade mes deux adversaires qui se rendent coup sur coup.

Cornil ne mentait pas, et, pourtant, Herman disait vrai; Dunkerque résonnait en applaudissant aux succès des deux petits-fils du brave Michel et d'Agnès Jacobsen, des deux neveux du héros du *St-Vincent*, des deux petits-fils du vieux *Renard de la mer*.

Cornil et Herman se marièrent avec deux sœurs unies entre elles comme ils étaient unis entre eux. Il fallait qu'elles n'eussent qu'un cœur à donner aux deux matelots qui n'avaient qu'un cœur. Il fallait encore qu'elles fussent filles de valeureux gens de mer. Comment, sans cela, mériter d'être brus de dame Agnès Jacobsen, veuve de Michel Bart?

Ces deux sœurs s'appelaient Catherine et Martine Janssen; elles comptaient dans leur famille un chef d'escadre et plusieurs capitaines de renom.

Herman était fiancé à la cadette; lorsque Cornil épousa l'aînée, le 20 octobre 1647.

De ce mariage, entre autres enfants, naquit à Dunkerque, le 20 octobre 1650, JEAN BART, qui fut baptisé le lendemain et tenu sur les fonts baptismaux par son grand-oncle Jean, frère de Michel et de Gaspard Bart déjà cités.

Enfin, un an après la naissance du futur chef d'escadre de Louis XIV, Herman épousa Martine Janssen.

La glorieuse épée de l'amiral Jacobsen échu en partage à Jean Bart, comme au plus digne des fils de Cornil.

Jean Bart mourant hérita peut-être avant de la léguer à un autre qu'à l'un de ses propres fils, mais ses fils héritaient plus directement de sa gloire; — et puis, il avait

éclipsé tous ses frères. Les exploits du capitaine Gaspard, le plus âgé de ceux qui lui restaient, n'étaient guère connus que dans le cercle étroit de la famille. Il voulut lui donner un gage de sa haute estime fraternelle.

L'épée de Michel Jacobsen, du capitaine Cornil et de Jean Bart passa naturellement de Gaspard à Pierre-Jean son fils le commandant de *la Danaë*, simple capitaine de brûlot, mais marin du premier mérite, comme l'avait bien prouvé son admirable combat de *l'Elisabeth*, l'un des beaux sujets de maître Simon Vanburg qui pouvait le traiter en témoin oculaire et en acteur fort intéressé.

Cette épée, Thomine l'avait vue dans la chambre de M^{re} Pierre Bart, et elle l'y admirait encore à l'heure même où maître Vanburg tempêtait en gourmandant l'équipage étonné de ses fureurs insolites.

A l'arrière de *la Danaë*, laissant au brave maître tous les soins matériels du service, rêvait et souriait avec mélancolie un officier, à peine âgé de dix-neuf ans et qui paraissait beaucoup plus jeune. D'une taille élancée, mais qui manquait de carrure, il avait les traits délicats, le teint rose et velouté, le regard rempli d'une douceur féminine, le front pur, les cheveux soyeux et blonds, les geste arrondis et trop gracieux, — s'il est possible de pêcher par excès de grâce.

Tel on nous représente le chevalier de Tourville, lors de son premier embarquement, quand chacun le prit à bord pour une passagère déguisée, — tel était Benjamin Bart, lieutenant de la frégate *la Danaë*.

(La suite au prochain numéro.)

motif de plus pour moi de réclamer le maintien à 210,000 fr. de notre part du fonds commun, qui a été réduite, cette année, à 200,000 fr.

» Je fais étudier les projets de rectification des travaux des villes et des communes situées sur le passage de nos principales routes.

» Ces améliorations, fort coûteuses, ne pourront être entreprises qu'en 1865, si le Conseil général vote le renouvellement de la plus grande partie des centimes extraordinaires, qui sont actuellement perçus et qui prendront fin le 31 décembre 1864.

» Il en est de même de quelques rectifications de pentes trop rapides dont l'utilité est depuis longtemps signalée par MM. les ingénieurs.

» Je vous présenterai, à votre prochaine session, les avant-projets de ces travaux, pour justifier la proposition que je vous ferai, de voter de nouveaux centimes extraordinaires à partir de 1865.

» Le service vicinal donne des résultats satisfaisants.

» Il est hors de doute que les chemins de grande communication seront terminés en 1864.

» Le Conseil devra, selon moi, se préoccuper alors de l'achèvement des chemins d'intérêt commun. Mais les ressources du budget départemental à appliquer aux travaux neufs seront singulièrement réduites par la nécessité de pourvoir à l'entretien des chemins de grande communication et des parties des chemins d'intérêt commun amenées à l'état de viabilité.

» L'Empereur vient de donner heureusement un haut témoignage de sa sollicitude pour les populations rurales et pour l'agriculture.

» Sa Majesté, proclamant que l'amélioration des campagnes est encore plus utile que la transformation des villes, a décidé que vingt-cinq millions, répartis sur sept exercices, seraient demandés dans la prochaine session du Corps-Législatif pour terminer, en huit ans, les chemins d'intérêt commun, et qu'un crédit, affecté à cet emploi, serait ouvert sans délai.

» Cet immense bienfait, qui, ainsi que le dit S. Exc. M. le ministre de l'intérieur, restera une des gloires les plus solides du règne de Napoléon III, et un de ses titres les plus populaires et les plus durables à la reconnaissance du pays, donnera un nouvel et rapide essor à notre industrie agricole et fécondera la principale source de la richesse de notre contrée.

» Vous vous associez, Messieurs, à la gratitude universelle qu'inspire cet acte de la bienveillance du Souverain pour les intérêts qui, depuis si longtemps, vous préoccupent le plus, et vous applaudirez à l'accélération des travaux de construction des chemins vicinaux que la population des campagnes place, avec raison, au premier rang de ses besoins.

» Je complète ce court exposé par un aperçu de la situation économique et morale du département.

» La récolte des fourrages a été mauvaise; celle des céréales, qui donnait de grandes inquiétudes au moment de la moisson, paraît devoir être passable, grâce au temps sec qui a favorisé la rentrée des grains. — Mais elle sera cependant très-inférieure comme quantité à la récolte d'une année moyenne, et il n'est pas probable que le prix du pain puisse beaucoup diminuer.

» La récolte du vin s'annonce assez mal. L'oidium a reparu dans plusieurs contrées de vignes et la gelée a détruit une grande partie des grappes qui se formaient au printemps.

» Les diverses industries qui s'exercent en Anjou ne se sont pas trop ressenties de la crise industrielle et commerciale qui semble peser sur l'Europe entière.

» Les demandes dépassent la production sur les ardoisières, et si la vente est un peu difficile pour les cordages, pour les fils et pour les tissus, il est vrai de dire qu'il n'existe plus nulle part d'engorgement de marchandises fabriquées.

» Des travaux de construction et de terrassement s'exécutent de tous les côtés; le chemin de fer d'Angers au Mans va ouvrir ses ateliers près d'Angers, et tous les ouvriers sont assurés de trouver du travail et des salaires élevés.

» Lors donc même que le prix du pain resterait au taux actuel, nous pourrions espérer que cette année se passerait sans imposer aux classes laborieuses de trop grandes privations et des souffrances exceptionnelles.

» La situation du département au point de vue moral est assez satisfaisante.

» Vous lirez avec intérêt le rapport du Conseil départemental sur l'Instruction primaire; vous y verrez combien ce service se développe et combien les écoles sont plus fréquentées qu'il y a quelques années.

» Je constate avec plaisir que les habitants du dé-

partement de Maine-et-Loire connaissent et apprécient de plus en plus la sollicitude de l'Empereur pour les intérêts, pour la gloire et pour la prospérité du grand peuple qu'il a sauvé de l'abîme, et se montrent confiants dans le gouvernement impérial.

» Je viens de déposer sur votre bureau les dossiers des affaires qui doivent vous occuper pendant cette session. Je me tiens à votre disposition pour vous fournir les renseignements que vous voudrez bien me demander.

» Je termine, Messieurs, en priant les membres qui reprennent leur place dans cette assemblée, comme ceux qui y viennent pour la première fois s'associer à vos travaux, de m'accorder un concours bienveillant qui sera la plus précieuse récompense de mon dévouement aux intérêts du département.

Entr'autres décisions, le Conseil général, sur la demande de M. le préfet, a autorisé les journaux du département à reproduire ses délibérations.

Nous espérons pouvoir profiter, comme les années précédentes, de cette autorisation et communiquer à nos lecteurs la série des importants travaux de cette assemblée qui intéressent le Saumurois.

On lit dans l'Ami de la Religion :

« Par décret impérial, M. l'abbé Lavigerie, professeur à la Sorbonne, directeur de l'OEuvre des Ecoles d'Orient, vient d'être nommé auditeur de Rote, en remplacement de M^r de Latour d'Arvergne. C'est, nous assure-t-on, sur l'expression même du désir du Souverain-Pontife que M. Lavigerie a accepté ces hautes fonctions.

» Le gouvernement français ne pouvait faire un choix plus heureux, qu'en nommant ce prêtre distingué à un poste aussi important. Par ses remarquables qualités intellectuelles et le solide esprit ecclésiastique dont il est animé, M. l'abbé Lavigerie honorerait à coup-sûr l'Etat et l'Eglise dans le rôle qu'il est appelé à remplir à Rome.

» Le clergé et le monde littéraire de la capitale avaient apprécié depuis plusieurs années son enseignement historique à la Sorbonne; et il n'est personne qui ne se souvienne du zèle généreux et persévérant avec lequel il a, dans ces derniers temps, servi la cause des chrétiens de Syrie.

» En entrant dans la carrière des dignités ecclésiastiques pour y servir mieux encore l'Eglise et son pays, M. l'abbé Lavigerie se présente sous les meilleurs auspices que puisse ambitionner un prêtre, les auspices de la conscience et ceux de la charité. »

La Cour impériale d'Angers a reçu du ministère d'Etat un portrait en pied de S. M. l'Empereur.

Un détachement de la 15^e section d'ouvriers militaires d'administration est parti de Paris, pour se rendre à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), afin de dresser un camp destiné aux militaires désignés dans les divers corps de l'armée pour aller prendre des bains de mer dans cette localité.

Jusqu'ici les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée, qui avaient besoin du régime des eaux, ne se rendaient habituellement que dans les établissements d'eaux minérales, et c'est la première fois, croyons-nous, que la mesure qui prescrit pour eux les bains de mer est mise à exécution.

La chasse est interdite dans la commune de Vivy à toute personne étrangère à cette commune, sur les terres des propriétaires dont les noms suivent :

MM. Beaumont, Linacier, Dumeny, Lehou-Daudet, Salmon, Thiffoine, veuve Rottier, Mulot, Godet, Castille, veuve Fermé, François Benais, Jean Benais, Louis Dalençon, Etienne Joussetin, Jacques Joussetin, René Beignet, Jean Ribot, Louis Barré, Pierre-René Bouju, Sourdeau-Mazé, Mathurin Raguin, René Mezan, René Turpin, Pierre Rogereau, Jean Rabouin, veuve Trouillard et Ch. Trouillard.

En conséquence, tout étranger à la commune qui sera trouvé chassant sur les terres des propriétaires ci-dessus désignés, sans un permis spécial de ces propriétaires, sera poursuivi conformément à la loi.

Pour chronique locale et faits divers : P. GOÛT.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 28 août. — L'Empereur part ce soir à 7 h. pour se rendre à Biarritz. S. A. I. le Prince Impérial part avec Sa Majesté.

M. le prince de la Moscowa, aide-de-camp de l'Empereur, M. de Bourgoing, écuyer, M. le docteur Corvisart et les officiers d'ordonnance de service accompagnent Sa Majesté.

Breslau, 27 août. — On mande des frontières de la Pologne :

La troupe n'a pas empêché la grande manifestation de Kowno pour la fête de l'Union; mais le gouverneur général de la Lithuanie, M. Nazinoff a pris, à la suite de cette manifestation, des mesures énergiques. Une commission militaire est établie à Vilna. Quelques centaines d'individus ont été arrêtés, parmi eux nombre de femmes. Plusieurs viennent d'être déportés. — Havas.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 17 août.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Mots et Idées. — Clarisse (Nouvelle). — Notes de voyage. — Evénements d'Amérique. — Chronique musicale. — En canot. — Salon de 1861. — César Borgia. — Gazette du palais. — Le duc Ernest de Gotha et son peuple. — L'Académie royale de peinture et de sculpture. — Le R. P. Ventura. — Gravures : Charles XV, roi de Suède et le prince Oscar. — Inauguration du boulevard Malesherbes. — Décoration de la nouvelle église Saint-Augustin. — Evénements d'Amérique (4 gravures). — Salon de 1861 (2 gravures). — Portrait de César Borgia, attribué à Raphaël. — Embarquement du roi de Suède dans la rade de Cherbourg. — Le R. P. Ventura. — Régates organisées par la marine, et exécutées dans la Darse de Toulon. — Rébus.

Vient de paraître :

LA BIOGRAPHIE

DE

M^{LLE} KAROLY

Artiste au Théâtre Impérial de l'Odéon,

Par M. Armand DUBARRY.

Cet ouvrage se trouve au Bureau du Journal et chez les Libraires.

Les médecins de la Faculté de Paris, prescrivent avec un succès constant, les *Dragées de savonule de Copahu*, du docteur A. Lebel, rue de Saintonge, n° 68, à Paris, pour guérir en quelques jours les affections les plus invétérées. — Prix : 4 fr. la boîte. — Dépôt à Saumur, chez M. LEBRUN, pharmacien, seul dépositaire. (399)

Le *Dictionnaire de la Conversation* est, on peut le dire avec juste raison, le Répertoire des connaissances usuelles, puisqu'il réunit l'agrément à l'instruction. Aussi en Allemagne le *Conversations Lexicon*, publié par MM. Brockhaus à plus de deux cent mille exemplaires, se rencontre-t-il partout, aussi bien dans le palais du riche que dans la demeure du fermier, dans les bibliothèques publiques comme chez le simple artisan.

Le mode de souscription offert par les éditeurs réunit plusieurs avantages : chaque semaine, en recevant un cahier qui égale un fort volume et dépasse de beaucoup ce que contient un numéro de la revue la plus considérable, on trouvera une matière abondante et diverse pour la lecture et la conversation, et au bout de 65 semaines on aura acquis un ouvrage éternellement utile, que l'on ne cessera de consulter, quel que soit le sujet qu'on veuille connaître ou même approfondir.

Par la disposition typographique adoptée pour cette édition, au lieu de 68 volumes que formait la première édition, celle-ci, plus complète et entièrement refondue, est renfermée en 16 volumes : le prix de la précédente était de 406 fr., celle-ci ne coûte que 195 fr.; les frais de reliure se trouvent donc diminués du triple. (Voir aux annonces.)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Si la meilleure situation de la Bourse doit aboutir réellement à un changement de prix, il est rationnel qu'il se soit produit d'abord sur les actions des chemins de fer, dont la plupart étaient, en effet, à un taux de capitalisation qui ne répondait plus au développement de leur trafic. Mais il convient pour que ce mouvement soit viable que la rente y prenne part, et c'est à cette condition seule qu'on peut lui prédire quelque durée. C'est pourquoi, bien que presque toutes les valeurs soient demeurées stationnaires depuis huit jours, le résultat de la semaine ne laisse pas que d'être satisfaisant. Le 3 0/0 a

donné lieu à des achats suivis en ferme et en primes, soit pour fin courant, soit pour fin septembre. Il n'a plus été question du cours de 68 fr., tandis que celui de 68-50 a été à plusieurs reprises et très-sérieusement discuté.

Dans son ensemble, le marché des chemins de fer offre, d'une semaine à l'autre peu de variations. Le mouvement des transactions n'a pas cessé d'être très-animé sur le Lyon. De 1018-75, son cours s'est élevé à 1,032-50, mais d'assez fortes réalisations opérées à ce prix l'ont ramené à 1020. Le chiffre élevé qu'a atteint le produit de son exploitation pendant la dernière période hebdomadaire a déterminé de nouveaux achats qui ont donné une grande fermeté aux actions de cette ligne. L'apport de la liquidation déterminera sans doute une reprise sérieuse en forçant le découvert à se racheter.

Les chemins de fer russes donnent lieu à des achats suivis, et se traitent activement de 420 à

410-75. L'assemblée générale des actionnaires vient de donner au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser les conventions arrêtées avec le gouvernement russe. Ces conventions se résument ainsi : 1° la compagnie a été exonérée de la construction des lignes de Moscou à Théodosie et d'Orel à Liébau ; 2° le gouvernement a pris à sa charge toutes les dépendances d'achèvement des lignes en construction, qui lui seront remboursées sur la moitié des bénéfices, au delà de 5 0/0 pour le capital des actions ; 3° le gouvernement a pris également à sa charge non-seulement les intérêts de l'amortissement des emprunts contractés par la compagnie, mais il a consenti à garantir aux actionnaires, sur le capital de 75 millions de roubles ou de 300 millions de francs, les intérêts à 5 0/0 et l'amortissement en sus. Ces intérêts et cet amortissement seront payés en métalliques sur les principales places de l'Europe, au change fixe de 4 fr.

le rouble pour Paris et l'équivalent pour les autres places.

Les fonds étrangers sont calmes. Il y a toujours un marché assez actif sur les fonds espagnols qui ont une clientèle spéciale. La maison Serre s'occupe d'une manière toute particulière de la négociation de ces rentes qui constituent un placement des plus avantageux. — E. DUTIL.

(Correspondance hebdomadaire).

BOURSE DU 27 AOUT.

5 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 68 85.
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 98 50.

BOURSE DU 28 AOUT.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 85
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE CLAUDE.

Les créanciers de la faillite de la veuve Claude, limonadière, demeurant à Saumur, rue de la Maréchalerie, mais ceux seulement dont les créances n'ont pas encore été vérifiées, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 492 du Code de commerce, à se présenter en personne, ou par fondés de pouvoirs, enregistrés, dans le délai de vingt jours, à M. Fayet, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux il n'aient en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 24 septembre prochain, à midi.

Saumur, le 27 août 1861.

Le Greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

AVIS.
LA MAISON DE BANQUE
A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS,
Ouvre des COMPTES-COURANTS avec
CHÈQUES, fait des Avances sur titres,
se charge de l'achat et de la vente des
Valeurs négociées à la Bourse de
Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (629)

VENTE

Par suite de liquidation.

600 PIÈCES DE VINS EN CERCLES.

VINS ROUGES.

1858, Coteaux 160 f. la p.
1858, Bourgneil 160 —
1856, Champigny 160 —
1859, Bourgneil et coteaux, 100 —
1860, Chinon 50 —

VINS BLANCS.

1858 100 —
1860, Coteaux 70 —
1860, Ordinaire 40 —

S'adresser à M. BOUTIN fils, négociant à Saumur, ou à BRETON, facteur à la cave, à Saint-Florent. (403)

A VENDRE

Quatre Baignoires et quatre demi-Baignoires.

S'adresser à M. COTELLE, sur les Ponts. (396)

A VENDRE

CHIEN COUCHANT,
Trois ans, bien dressé.

A LOUER

Présentement,

UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

A LOUER

Une Remise, une Écurie à deux chevaux, grenier au-dessus.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, à Saumur. (346)

A LOUER

Présentement,

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGES,
Maison Simon.

Marchand de chaussures, rue Saint-Jean.

S'adresser à M. LAMBOURG. (336)

Changement de domicile.

M. LOUIS RAIMBAULT, médecin-vétérinaire à Saumur, a transféré son domicile rue de la Fidélité, n° 36, entre la Manutention militaire et la rue Beaurepaire. (438)

FABRIQUE A ROUEN MAISON A PARIS
Rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 44, 45 Pour le Gros, rue d'Enghien, 24

EAU TONIQUE DE CHALMIN

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU!

La seule reconnue infaillible, par tous les consommateurs et les hommes de sciences, pour arrêter promptement la chute des cheveux, les faire croître et épaissir, leur donner souplesse et brillant, retarder le blanchiment et détruire en peu de temps les pellicules nuisibles à la croissance des cheveux. (Garantie.) — Prix du flacon 3 francs. — Dépôts dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (65)

POUDRE DIVINE. — SES PROPRIÉTÉS RÉELLES.

Guérison assurée, par son emploi, de toutes blessures graves, de plaies fétides, gangréneuses, dartries, ulcères, tumeurs blanches, abcès, chancres, teignes, lèpre, cancers et toutes plaies, blessures suppuratives; elle arrête instantanément l'infection que répandent certaines plaies, les nettoie de suite et les dégage de toutes sérosités pour ensuite les cicatriser promptement. Elle calme dès la première application les douleurs les plus intenses, et guérit TOUJOURS dans les cas mêmes les plus désespérés.

Plus de deux mille attestations, lettres originales, d'autant moins suspectes qu'elles émanent d'ecclésiastiques qui ont obtenu de cette Poudre des cures surprenantes, sont mises sous les yeux de tous ceux qui douteraient de la vérité de ce qui est dit ici.

Prix de la boîte de Poudre de 275 à 300 grammes rendu FRANCO par toute la France :

- 1° Pour MM. les Ecclésiastiques. 1 fr.
- 2° Pour le public. 2
- 3° Pour les affligés pauvres. 1
- 4° Pour les malheureux, sur présentation d'un certificat d'indigence, GRATIS.

Adresser les demandes franco à M. MAGNANT Père, 22, rue de l'Eglise, Batignolles-Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Librairie de FIRMIN DIDOT frères, fils et C^{ie}, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob, à Paris.

NOUVELLE SOUSCRIPTION.

**DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION
ET DE LA LECTURE,**

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET GENS DE LETTRES, — SOUS LA DIRECTION DE M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION,

SEIZE VOLUMES, gr. in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à 2 colonnes, renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'ouvrage complet : 495 francs.

Les 16 forts volumes grand in-8° à 2 colonnes seront publiés en 65 semaines, au prix de 3 fr. le numéro. — Ainsi, en sacrifiant 3 fr. pendant 65 semaines, on deviendra possesseur de ce vaste répertoire des connaissances usuelles. — L'ouvrage étant entièrement terminé, aucun retard n'est possible, et le nombre des volumes ne peut être dépassé.

Un autre mode de souscription existe : les personnes honorablement connues pourront recevoir immédiatement l'ouvrage complet en adressant à MM. FIRMIN DIDOT frères, fils et C^{ie}, la somme de 65 fr. en espèces ou en valeurs payables à présentation, et leurs deux billets à ordre de 65 fr. chacun, payables à six et douze mois de date. — Tous les libraires de la France et de l'étranger peuvent offrir la même facilité de paiement.

On souscrit également, à Saumur, au bureau de notre journal et chez M. Gaultier, libraire.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,